



## DEMANDE DE SUBVENTION 2026 :

Date limite de dépôt des dossiers :

**1<sup>er</sup> mars 2026**

L'association (nom complet) .....

Sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de : ..... €.

Adresse de correspondance : .....

Téléphone ..... Courriel : .....

Nom, prénom et coordonnées de la personne en charge de la demande de subvention (si différente) : .....

Nombre d'adhérents ou licenciés en 2025 :

|                 | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------|--------|--------|-------|
| Moins de 18 ans |        |        |       |
| Plus de 18 ans  |        |        |       |
| Total :         |        |        |       |

\*\*\*\*\*

Les dossiers de demandes de subventions auprès de la commune de Montendre doivent comporter les pièces suivantes :

- Dernier compte-rendu d'assemblée générale (**la tenue d'une assemblée générale annuelle est obligatoire pour prétendre à bénéficier d'une subvention**)
- Le contrat d'engagement républicain signé
- En cas d'utilisation d'un local communal : attestation d'assurance responsabilité civile
- **En cas de première demande ou si changement : merci de fournir un RIB et les statuts de l'association**
- Le bilan financier de l'exercice budgétaire précédent, le budget prévisionnel et le compte-rendu d'activité, s'ils ne sont pas inclus dans le compte-rendu de l'assemblée générale

### Déroulement de l'instruction des demandes :

- Date limite de réception des dossiers en mairie : **1<sup>er</sup> mars 2026**
- Les demandes doivent être déposées en format papier ou adressées par mail à sandra.prevot@ville-montendre.fr (un accusé de réception sera transmis)
- Décision rendue courant avril 2026

Fait à ..... Date : .....

Nom, prénom du demandeur :.....

Personne référente mairie de Montendre : Sandra PREVOT  
[sandra.prevot@ville-montendre.fr](mailto:sandra.prevot@ville-montendre.fr) – 05 46 49 20 84

Réceptionné le :